



## AVIS Pommes de terre 10

Ath, le 30 juin 2008

*Protection fongicide en fonction de la sensibilité variétale et du stade de développement de la culture  
Consultez régulièrement le répondeur ou le courriel*

### Observations sur terrain

- 1.1. Confirmation de la présence des foyers de mildiou mentionnés dans les avis précédents.
- 1.2. Les populations de pucerons sont très faibles dans nos champs de référence (0,25 pucerons par feuille composée, le seuil d'intervention étant posé à 10 pucerons/feuille composée). Les auxiliaires sont toujours présents.
- 1.3. Confirmation des observations sporadiques de doryphores et de limaces.
- 1.4. A la faveur du temps plus chaud et sec, les plantes atteintes de *Erwinia spp.* ou de *Rhizoctonia solani* sont plus facilement décelables (le feuillage se fane, est régulièrement moins foncé, et en cas d'attaque d'*Erwinia*, les tiges sont creuses et noires). Les symptômes d'attaques antérieures de mildiou sont bien visibles.
- 1.5. Les buttes se crevassent fortement dans les parcelles de hâtives, où la tubérisation est déjà fortement avancée.

**Mildiou : Le modèle 'carah'** (Ce modèle, dérivé du 'Guntz et Divoux', se base sur des observations météorologiques).

- 1.1. Les infections de mildiou des 21 ou 22 juin ont terminé leurs incubations à partir du 25 juin (éclosion des taches le 26 juin). Elles ont été complétées par les infections du 25 juin dans certaines stations.
- 1.2. De nouvelles infections sont repérées depuis ce 28 juin dans les stations les plus occidentales (Pont à Celles, Gerpinnes, Chimay). Elles pourront terminer leur incubation à partir du 2 juillet (éclosion des taches le 3 juillet).
- 1.3. Des précipitations orageuses sont annoncées pour ce mercredi 2 juillet. Si tel était le cas, de nouvelles infections pourraient se développer.

### L'avis

Nous ne prévoyons aucune intervention insecticide en parcelles de pommes de terre de consommation. Pour la protection fongicide :

Notre message d'actualisation du vendredi 27 juin (courriel et répondeur) proposait un traitement complémentaire avec un produit à base de cymoxanil pour les parcelles atteintes d'un mildiou récent. Ce traitement ne dispense pas de l'application du présent avis.

1. En parcelles de pommes de terre hâtives : Protection avec un produit de type 2 (voir liste des produits, p 7) ayant une bonne résistance à la pluie avant les perturbations orageuses annoncées pour ce mercredi 2 juillet.
2. En parcelles à la végétation la plus jeune et encore en pleine croissance : protection avec un produit de type 3 ou type 2 avec protection des sommets en croissance (voir liste des produits, pp. 7 et 8) avant les perturbations orageuses annoncées pour ce mercredi 2 juillet.
3. En parcelles à la végétation bien développée :
  - 3.1. Si le traitement a été réalisé avec un produit protégeant les pointes en croissance, brièvement avant la date conseillé dans l'avis 9 (mardi ou mercredi) :
    - 3.1.1. variétés très sensibles à sensibles (comme par exemple : Agata, Berber, Belle de Fontenay, Bintje, Corne de Gatte, Donald, Doré, Eersteling, Fresco, Lady Christl, Lady Claire, Lady Olympia, Maritiema, Merit, Monalisa, Nicola, Ostara, Première, Ramos, Theodora, Ukama) : protection avec un produit de type 2 (voir liste des produits, p 7) ayant une bonne résistance à la pluie avant les perturbations orageuses annoncées pour ce mercredi 2 juillet.
    - 3.1.2. variétés moyennement sensibles à très peu sensibles (comme par exemple : Agria, Asterix, Aziza, Ballade, Cicero, Cilena, Charlotte, Désirée, Ditta, Dorado, Eden, Exempla, Exquisa, Felsina, Fontane, Franceline, Gasore, Innovator, Lady Rosetta, Marijke, Naturella, Remarka, Rosa, Samba, Santana, Sante, Saturna, Sava,

Serafina, Starlette, Turbo, Victoria) : attendre, consulter régulièrement la messagerie vocale ou le courriel.

- 3.2. Si le traitement a été réalisé trop tôt ou avec un produit ne migrant pas vers le nouveau feuillage : protection avec un produit de type 3 ou type 2 avec protection des sommets en croissance (voir liste des produits, pp. 7 et 8) avant les perturbations orageuses annoncées pour ce mercredi 2 juillet.

**Permanence – messagerie – courriel** : La *permanence du lundi* est à votre disposition de 9h à 15 h. Consultez régulièrement la messagerie vocale et le courriel.

C. Ducattillon, K. Vandemeulebroecke

---

**Liste des produits phytosanitaires agréés en pommes de terre de consommation. 2008-3**

**RESTRICTION D'USAGE DU MANCOZEBE**

Voir liste des produits, page 6

Suite à l'adoption d'une directive européenne, modifiant les limites maximales en résidus (LMR) pour la substance active mancozèbe, le Comité d'agrément des pesticides à usage agricole a décidé de limiter les usages des produits à base de mancozèbe.

En culture de pommes de terre, cette modification se répercute sur l'utilisation du mancozèbe seul, dont la dose maximale d'agrément est réduite à 1,6 kg de m.a./ha.

**Afin d'éviter la présence de résidus en quantité non conforme, il est instamment demandé aux utilisateurs d'observer dès maintenant les décisions du Comité d'agrément, même si les étiquettes des produits présents sur le marché ne sont pas encore adaptées.**

---